

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 23 JANVIER 2024

Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER

*Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

#### **Présents :**

##### BREITENBACH

Monique HANS, Maire

##### ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

##### GRIESBACH-AU-VAL

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

##### GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

##### HOHROD

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire

##### LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

##### METZERAL

Denise BUHL, Maire, Vice-présidente du Conseil Régional Grand Est

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

##### MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

##### MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Maire

Mady REBERT, Adjoint au Maire

##### MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire, *à compter du point 7.1.*,

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire

Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

**SONDERNACH**

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire

**SOULTZBACH-LES-BAINS**

Claude MEYER, Adjoint au Maire

**SOULTZEREN**

Heidi DEYBACH, Adjoint au Maire

**STOSSWIHR**

Daniel THOMEN, Maire

Patricia EBERSOHL, Conseillère Municipale

**WASSERBOURG**

Virginie LAVAL, Adjoint au Maire

**WIHR-AU-VAL**

Gabriel BURGARD, Maire

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire

**Absents excusés et représentés :**

./.

**Absents excusés et non représentés :**

Monique MARTIN, Adjoint au Maire de MUNSTER, Conseillère d'Alsace,

**Absents non excusés :**

./.

**Ont donné procuration :**

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *procuration à Madame Monique HANS, Maire de BREITENBACH,*

Angelo ROMANO, Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *procuration à Monsieur Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL,*

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Audrey LUTZ, Conseillère Municipale de MUNSTER, *procuration à Monsieur Pierre DISCHINGER, Maire de MUNSTER,*

Thierry BESSEY, Maire de SONDERNACH, *procuration à Monsieur Daniel HAUDY, Adjoint au Maire de SONDERNACH,*

Jean ELLMINGER, Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *procuration à Monsieur Claude MEYER, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS,*

Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN, *procuration à Madame Heidi DEYBACH, Adjoint au Maire de SOULTZEREN,*

Jean-François KABUCZ, Maire de WASSERBOURG, *procuration à Madame Virginie LAVAL, Adjoint au Maire de WASSERBOURG.*

**Invités (sans droit de vote) :**

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusée*

Marie-Agnès SPENLE, Déléguée Suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Daniel THOMEN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023**
2. **Communication des décisions du Bureau du 16 janvier 2024**
3. **Communication des décisions du Comité d'exploitation de la Régie Assainissement du 16 janvier 2024**
4. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
5. **Communication des décisions du Président dans le cadre de sa délégation**
6. **Finances / Administration générale**
  - 6.1 Finances : Attribution de compensation – Procédure de révision libre
  - 6.2 Finances : Attribution de compensation – Montants provisoires 2024
  - 6.3 Finances : Bilan des acquisitions et des cession 2023
7. **Environnement – Assainissement**
  - 7.1 Fixation des tarifs service assainissement non collectif
  - 7.2 Fixation de tarifs complémentaires – service assainissement non collectif
  - 7.3 Budget assainissement 2024
  - 7.4 Modification des statuts du SITEUCE
  - 7.5 Modification des statuts du SITDCE
  - 7.6 Avenant N°1 au contrat de collecte des déchets ménagers
8. **Culture**
  - 8.1 Charte documentaire de la médiathèque de la Vallée de Munster
9. **Economie**
  - 9.1 ZAE Bel Air : vente de terrains par la commune de Metzeral
10. **Informations et points divers**
  - Fréquentations 2023 des équipements et services de la CCVM
  - Référents transition écologique et énergétique « Elus pour agir »

*Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes, la presse et la radio, le public et le personnel.*

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023**

Point reporté au Conseil Communautaire du 20 février 2024.

**POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 16 JANVIER 2024**

Point reporté au Conseil Communautaire du 20 février 2024.

**POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU COMITE D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT DU 16 JANVIER 2024**

Point reporté au Conseil Communautaire du 20 février 2024.

**POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2023 – Budget Général*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	STE TP MADER	Travaux de dévoiement conduite eau nouveaux locaux OTVM	2158	36 000,00 €
	BTP WEREY	Réalisation plateforme pour conteneurs PAV	2208	1 575,12 €
MATÉRIEL AMORTISSABLE	AD EQUIP	Acquisition vestiaires pour Multi Accueils Soultzbach	2053	756,00 €
	SIGNATURE SAS	Signalétique piste cyclable cheminement doux	2057-2058	8 913,00 €
	ASTECH	Novembre 2023 Acquisition conteneurs aériens	2129	67 046,40 €
	PRO & CIE	Acquisition téléviseur LED pour Espace Jeunes	2138	653,00 €
	ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition onduleur pour la médiathèque	2159	382,90 €
FOURNITURES	ONF ENERGIE	Octobre 2023 Fourniture plaquettes bois	2059	994,71 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Octobre Novembre 2023 Fourniture carburant Véhicules Partner et Trafic	2060-2210	466,73 €
	SUPER U	Novembre 2023 Fourniture alimentation Conseil Communautaire	2061	220,00 €
	SUPER U	Novembre 2023 Frais alimentation et produits d'entretien	2062	52,93 €
	ALSACE BURO SERVICES	Novembre 2023 Fournitures scolaires RASED	2063	88,25 €
	AMAZON France SAS	Achat costume et collants Christkindel pour animation à la MDF	2064-2065-2066	35,96 €
	ERGONOMIC	Achat tapis de clavier	2067	329,20 €
	STE BOTANIC	Achat brouettes enfants Multi Accueils	2118	299,13 €
	SUPER U	Décembre 2023 Frais alimentation	2120-2121	80,94 €
	SUPER U	Décembre 2023 Frais alimentation réunion de Bureau	2122	72,00 €
	SUPER U	Décembre 2023 Frais alimentation artistes spectacle Maison Pleine à ECSG	2123	5,42 €
	UGAP	Décembre 2023 Fournitures administratives	2124-2169-2170	454,60 €
	SUPER U	29 Novembre 2023 Frais alimentation Vivement Mercredi Espace Jeunes	2131	29,64 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Juin 2023 Fourniture livres pour la bibliothèque de Mittlach	2132	436,63 €
	SUPER U	Novembre 2023 Fourniture cintres pour l'Espace jeunes	2133	12,76 €
	ABRAHAM AUDREY	Novembre 2023 Fournitures pour atelier à la médiathèque	2134	40,00 €
	SUPER U	Décembre 2023 Fournitures alimentation médiathèque	2146	14,90 €
	STE HIST. VAL ET VALLEE MUNSTER	Achat annuaire d'histoire	2171	20,00 €
	NK DIFFUSION	Novembre 2023 Achat semelles pour techniciens	2172	72,00 €
	SUPER U	Décembre 2023 Achat carterie	2173	11,00 €
	TREFLE VERT	Décembre 2023 Achat composteurs	2194	4 650,00 €
SUPER U	Frais alimentation service Jeunesse	2211	16,72 €	

	SARL ARILLI	Projet Nature Multi Accueils	2212	438,00 €
	DECATHLON	Projet Nature Multi Accueils matériel rando	2213	146,00 €
	ASS GESTION PETITE ENFANCE	Projet Nature Multi Accueils combinaisons	2214	526,18 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fournitures pour animations petites vacances Toussaint	2223 à 2232	267,71 €
	SUPER U	Décembre 2023 Fournitures service jeunesse	2233	9,99 €
	TOTAL PROXI ENERGIE NORD EST	Décembre 2023 Fourniture fioul 34 route de Gunsbach	2234	2 059,07 €
	AMAZON France SAS	Animations Petites vacances Toussaint Fourniture collet et piscolet à colle	2250	40,82 €
	AMAZON France SAS	Décembre 2023 Fourniture Toboggan MultiAccueils	2251	76,95 €
	AMAZON France SAS	Décembre 2023 Achat chevalets	2252	189,90 €
	FRITSCH WILLY SARL	Décembre 2023 Fourniture mignardises Conseil Communautaire	2270	243,00 €
	MAISON DISCHINGER	Décembre 2023 Fourniture plateau de fromage Conseil Communautaire	2271	162,50 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Mars 2023 Fourniture petit équipement	2272	180,72 €
	AMAZON France SAS	Fourniture 2 armoires de jardin Multi Accueils	2273	246,96 €
	BC MATERIAUX	Fourniture 6 sapins pour différents sites	2274	222,30 €
	SUPER U	Décembre 2023 Frais alimentation artistes spectacle Bougrrr à ECSG	2276	3,37 €
	SUPER U	Décembre 2023 Frais alimentation et stock	2277	84,42 €
	REXEL France	Diverses fournitures	2278	506,63 €
	BRICO 9	Achat divers outillages	2289	333,64 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Achat divers outils et fournitures	2290	877,92 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	DEYBACH HOTEL	09 au 10 Novembre 2023 Frais hébergement artistes spectacle Bougrrrr à ECSG	2054	148,20 €
	HOTEL VERTE VALLEE	23 au 24 Novembre 2023 Frais hébergement artistes spectacle à ECSG	2055	207,00 €
	DIR DE L'INFO LEGALE	Publication marché Gestion Petite Enfance	2056	324,00 €
	TERRASSEMENT BROYAGE KEMPF	Octobre 2023 Fauchage cheminement doux MDF	2069	450,00 €
	STE LE PHARE	17 Novembre 2023 Frais spectacle Quelle Famille à la médiathèque	2070	1 507,80 €
	WEEZEVENT SAS	Remboursement 2 abonnements et places spectacle remplacé à ECSG	2085-2086-2087-2091-2302-2303	317,50 €
	HOTEL VERTE VALLEE	02 Novembre 2023 Frais hébergement artistes spectacle à ECSG	2088	207,00 €
	CLUB DES ENTREPRENEURS	Novembre 2023 Frais de repas réunion Club des Entrepreneurs	2089	135,00 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Octobre 2023 Entretien véhicule Partner	2090	817,16 €
	ASSO SESAME	25 Novembre 2023 Intervention parents d'élèves collège	2115	85,00 €
	MALLET CLAUDIA	10 Novembre 2023 Intervention parents d'élèves collège	2116	241,00 €
	RICHARD FLORENCE	28 Novembre 2023 Apéro des parents HOHROD REAAP	2117	327,60 €
	SERRURERIE LAEMMEL	Soudure sur garde corps entrée ECSG	2125	90,00 €
	CAVES DE TURCKHEIM	Novembre 2023 Achat de boissons pour réunions CCVM	2126	131,28 €

	GUHRING TOITURE	Novembre 2023 Réparation fuite sur cheminée34 route de Gunsbach	2127	340,95 €
	DKM EXPERTS	Destruction nids de guêpes au 34 route de Gunsbach	2128	175,00 €
	ABRAHAM AUDREY	Novembre 2023 Intervention pour atelier à la médiathèque	2134	260,00 €
	HURTER MANON CENTRE EQUESTRE	Animations Eté 2023 Stage équitation	2136	1 210,00 €
	KUNEGEL	23 et 30 Novembre 2023 Transport écoles à la médiathèque	2137-2149-2175	267,56 €
	JEAN FRITSCH SAS	Novembre 2023 Location camion grue pour mise en place abris bacs	2141	1 848,00 €
	SAS UMIH FORMATION SAS	Formation permis d'exploitation personnel MDF	2144	372,00 €
	ABRAHAM AUDREY	02 décembre 2023 Intervention atelier à la médiathèque Noël	2147	265,00 €
	ARTENREEL	25 Novembre 2023 Frais de représentation A 2 on a moins froid	2148	954,02 €
	LA POSTE	Octobre 2023 Frais d'affranchissement envoi plaquettes ECSG aux salles de spectacle	2163	1 348,33 €
	LIMA SERVICES	Novembre 2023 Nettoyage ECSG en remplacement agent CCVM	2166	193,80 €
	LIMA SERVICES	Novembre 2023 Nettoyage MDS en remplacement agent CCVM	2168	444,60 €
	KUNEGEL	Novembre 2023 Transport scolaire vers CNI	2176	1 605,19 €
	LINDECKER GABRIELLE	04 Novembre 2023 Action médiathèque Lire c'est bon pour les bébés REAAP	2215	160,00 €
	MULHOUSE AGGLO	Animations Eté 2023 Entrées ZOO	2216	184,00 €
	APOSTROPHE PRODUCTIONS	01 Décembre 2023 Frais représentation spectacle Maison Pleine à ECSG	2238	2 500,00 €
	WEEPERS CIRCUS ASSO	02 Novembre 2023 Frais représentation spectacle Weepers Circus à ECSG	2239	2 321,00 €
	PHILIPP FRERES	Remplacement tablier volet roulant Multi Accueils	2253	1 361,10 €
	ARTENREEL	19 Décembre 2023 Frais représentation spectacle Bougrrr à ECSG	2254	3 692,50 €
	INSTITUT DEV. PERSONNEL	Septembre à Décembre 2023 Animation Lire à la médiathèque	2255	200,00 €
	HOTEL VERTE VALLEE	19 décembre 2023 Frais hébergement artistes spectacle Bougrrr à ECSG	2256	386,00 €
	DIR DE L'INFO LEGALE	Publication marché Gestion du Centre de valorisation	2280	864,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Décembre 2023 Insertions magazine JDS	2281	433,62 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Impression enveloppes et papier à entête CCVM	2282	961,20 €
	COLMAR AGGLOMERATION	2022 Navettes de Noël	2291	11 916,52 €
	ALSACE DESTINATION TOURISME	10 au 12 Novembre 2023 Participation au SITV Musée Ambulance Alpine	2300	69,88 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2023 – Budget Centre Nautique Intercommunal*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	DIERSTEIN & FILS	Aménagement bordures rivière sauvage	612	9 595,06 €
	MIRCO	Installation vitrage glace argentée vestiaires	640	1 460,64 €
	PROCATH	Collecteurs filtres extérieurs	641	24 000,00 €
	PROCATH	Reconditionnement protection cathodique	642	47 425,20 €

MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	SUPER U	Novembre 2023 Fourniture alimentation	601-657-668	359,14 €
	LICHTLE RESTO SERVICES	Fourniture détergent dégraissant	602	406,80 €
	BATIFER	Fourniture petit équipement	603	82,75 €
	MARINER France	Fourniture pièces Robot Mariner	604	156,00 €
	SECURIMED	Fourniture matériel de secours	605	555,37 €
	CHAUFFERIE BOIS	Octobre 2023 Consommation bois	623	8 313,66 €
	LE CORVAISIER	Fourniture verins bassin à vagues	626	315,70 €
	EGLINSDOERFER	Décembre 2023 Fourniture plaque teflon	658	607,46 €
	GEHRINGER SAS	Décembre 2023 Fourniture huile de teck	659	38,88 €
	REXEL	Diverses fournitures	665	506,63 €
	BRICO 9	Décembre 2023 Diverses fournitures et outillages	666	579,42 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Novembre 2023 Analyse de l'eau	607	308,77 €
	ZAGALA Céline	Novembre et Décembre 2023 Animation cours de yoga et pilate	609-661	1 050,00 €
	ASSO GREGO	Annonce magazine Côté vallée	610	348,00 €
	GULDAGIL	Analyse de l'eau de chauffage	628	304,08 €
	VAL LOC	Entretien taille haies et balayeuse	637-638	319,44 €
	CENTRE FORMATION	27 Novembre 2023 Formation MNS	660	700,00 €
	KASTEX SERVICE SARL	Nettoyage sols et bassins	662	5 328,00 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2023 – Budget Maison du Fromage*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	REXEL France	Mise en conformité luminaires cuisine	434	5 531,88 €
MATERIEL AMORTISSABLE	SARL EST PESAGE	Novembre 2023 Acquisition balance pour la boutique	403	2 951,40 €
	SARL ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition ordinateurs pour le personnel	404	3 853,75 €
	OFFICE PARTNER	Acquisition TPE INGENICO pour la boutique	407	1 044,00 €
	REXEL France	Acquisition rideaux lumineux décoration de Noël	435	308,56 €
FOURNITURES	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture pelle à gâteaux	391	6,66 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture présentoir à sucettes	392	24,99 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture ustensils de cuisine	393	12,07 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture étiquettes autocollantes	394	5,82 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture adaptateur câble USB	395	16,31 €
	AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture boîte aux lettres Père Noël	396	90,67 €
	LES JARDINS DU PFLIXBOURG	Octobre 2023 Fourniture courges décoration Halloween	397	248,82 €
	BRASSERIE TAAL	Novembre 2023 Fourniture bières pour la boutique	398	638,06 €
	CAVE DE TURCKHEIM	Novembre et Décembre 2023 Fourniture de vin pour la boutique	399-418	1 166,54 €

OBERTINO	Novembre 2023 Fourniture cloches fonte pour la boutique	400	2 085,72 €
RODA	Novembre 2023 Fourniture mugs peluches	401	1 202,76 €
SARL MEYER ALPHONSE	Novembre 2023 Fourniture vins pour la boutique	402	568,80 €
POTERIE SIEGFRIED BURGER	Novembre 2023 Fourniture poteries alsaciennes	408	520,68 €
JARDINS D'ALSACE	Novembre 2023 Fourniture produits épicerie pour la boutique	409	4 373,53 €
SCIERIE GRAUER	Fourniture planches pour fabrication de sapin en bois	414	328,07 €
ABRACADABAUME	Décembre 2023 Fourniture baumes et huiles	415	217,50 €
KIRCHHOFER BAPTISTE	Novembre 2023 Fourniture alcool gin et genepi pour boutique	416	338,40 €
BRASSERIE DU MARCAIRE	Novembre 2023 Fourniture bières limonades pour la boutique	417	614,92 €
EARL DU ROTHENBACH	Décembre 2023 Fourniture produits fermiers pour la boutique	419	551,68 €
FERME RAEDERSMATT	Décembre 2023 Fourniture sirop pour la boutique	420	580,00 €
BRASSERIE DE L'ILL	Novembre 2023 Fourniture boissons pour la boutique	421	128,85 €
NEFF DOMINIQUE	Novembre 2023 Fourniture miel pour la boutique	422	140,65 €
RESEAU ESPRIT VOSGES	Décembre 2023 Fourniture épicerie pour la boutique	423	2 351,03 €
SARL LEHMANN	Novembre 2023 Fourniture fromage pour la boutique	424-425	2 147,54 €
SUPER U	Alimentation pour animation St Nicolas à la MDF	426	23,56 €
SUPER U	Décembre 2023 Alimentation pour le Musée	427	41,41 €
EQUIP PRO	Novembre 2023 Fournitures pour Musée	428	135,11 €
TOTAL PROXI ENERGIES	Décembre 2023 Fourniture fioul	438	5 394,71 €
GAEC DU MUHLELE	Novembre 2023 Fourniture de lait pour le Musée	445	50,64 €
AMAZON France SAS	Novembre 2023 Fourniture chargeur USB	446	9,99 €
AMAZON France SAS	Fourniture chevalet de conférences	447	94,95 €
SINGER MARIE LUCIE	Novembre 2023 Fourniture costume marcaire	448	210,00 €
DECKER Jean CLAUDE	Décembre 2023 Fourniture objets en bois pour la boutique	449	250,00 €
EARL DU WIEDENTHAL	Novembre 2023 Fourniture fromage et savons pour boutique	450-451	175,59 €
KAP SARL	Décembre 2023 Fourniture moulages en chocolat	452	643,60 €
DIERSTEIN ELISABETH	Fourniture souvenirs pour la boutique	453	823,50 €
PAPRIKA	Fourniture souvenirs pour la boutique	454	48,00 €
BERYS	Décembre 2023 Diverses fournitures d'entretien	455	1 122,45 €
POLITEC	Décembre 2023 Fourniture sacs conservation	456	341,88 €
EARL WEHREY	Novembre 2023 Fourniture fromage pour la boutique	457	1 198,81 €
REXEL France	Novembre 2023 Fourniture petit équipement	459	1 967,77 €
BC MATERIAUX	Fourniture 13 sapins	460	406,09 €



	BRASSERIE DU MARCAIRE	Fourniture arrangements et suspensions pour la boutique	461	40,80 €
	BRICO 9	Fourniture divers outillage	464	243,65 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Fourniture valise alu outils	465	69,90 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	JOURNAL DES SPECTACLES	Décembre 2023 Insertion dans le JDS	405	433,62 €
	ATIC	Novembre 2023 Vidange et nettoyage fosses et bac à graisse	429-430-431	1 875,60 €
	SERRURERIE LAEMMEL	Travaux suite sinistre du 20 12 2021	436	9 060,00 €
	MENUISERIE GRAFF	Remplacement porte d'entrée suite sinistre 20 12 2021	437	5 796,00 €
	ALSACE VAISSELLE	Octobre 2023 Location vaisselle concours fromage	458	363,72 €
	ELECTRICITE JOOS	Remplacement de luminaires et vidéophone	462	6 191,51 €
	LIMA SERVICES	Novembre 2023 Nettoyage du Musée	463	3 120,00 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2023 – Budget Assainissement*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
MATERIEL AMORTISSABLE	SARL ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition PC technicien assainissement	142	1 717,10 €
TRAVAUX	BAUMGART ALAIN SARL	Juin 2023 remplacement tampon	124	2 220,00 €
	VEOLIA	Remplacement matériel déversoir orage du Weier	159	5 695,20 €
	COLMAR AGGLO	Mise en place d'un point de mesure de débit collecteur Wihr-au-Val	177	20 986,39 €
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	Octobre Novembre 2023 Fourniture carburant	181	146,32 €
	NK DIFFUSION	Fourniture vêtements de travail pour technicien	186	434,10 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	DIR DE L'INFO LEGALE	Avis de publication marché contrôle installations	173	864,00 €
	ASCOMADE	Formation Transfert de compétence eau assainissement	175	50,00 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 DECEMBRE 2023 – Budget Chaufferie Bois*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	COMPTE R	Réfection des bétons réfractaires	52	22 020,96 €
	STIHLE SAV	Novembre 2023 Fourniture et remplacement compteur de calories	56	1 899,60 €

**POINT 5 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Néant

## **POINT 6 – FINANCES**

### **6.1. REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

*Point présenté par Daniel THOMEN*

Le Président rappelle que les communes ont décidé de transférer le financement des contributions au SDIS à la CCVM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il rappelle que ce transfert était motivé par l'amélioration du coefficient d'intégration fiscal de l'EPCI et donc des recettes liées à la DGF de l'EPCI. Il rappelle que seul le financement du contingent SDIS a été transféré à la CCVM et que les communes restent compétentes en matière de défense incendie et secours.

Suite aux différentes évolutions de calculs et de répartitions des contributions actées par le SDIS suite aux observations de la Cour des comptes sur une période de lissage de 6 ans, aux décisions organisationnelles prises par les communes et au contexte inflationniste, les montants des contributions ont fortement évolué. En 2023, il a été décidé de procéder à une révision des AC au titre du financement de la contribution SDIS pour rester dans l'esprit qui avait prévalu lors du transfert de la compétence, à savoir **la neutralité budgétaire**. Suite à la notification des contributions 2024 par le SDIS, il est proposé de procéder à une nouvelle révision libre des AC conformément au V de l'article 1609 nonies C du CGI. Cette révision libre nécessite l'adhésion des communes à cette révision. Etant entendu qu'il sera nécessaire de revoir le niveau des AC encore sur l'année 2025 car la période de lissage du SDIS n'est pas finalisée.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose la réunion de 3 conditions cumulatives :

- Une délibération du CC à la majorité des 2/3 sur le montant révisé de l'AC
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT.

Il n'est pas nécessaire de réunir la CLECT car cette procédure de révision des AC intervient en dehors de tout transfert de charges et de compétences.

**Vu** le rapport de la CLECT établi le 9 décembre 2019 pour donner suite au transfert de charges liées à la médiathèque et à la ludothèque

**Vu** l'appel de contributions au SIS au titre de l'année 2024 pour un montant de 346 374 € €

**Vu** le principe de neutralité financière qui a prévalu lors de prise de compétence Financement du contingent SDIS en 2017 et les variations importantes des montants

**Vu** la procédure de révision libre des attributions de compensation sur la base V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'AUTORISER** la procédure de révision libre des attributions de compensation.

**DE DEMANDER** aux communes de bien vouloir se positionner sur la révision libre par délibération.

**DE PRENDRE CONNAISSANCE** du montant des AC provisoires 2024 (hors services communs) si la procédure de révision libre était finalisée.

**DE PRENDRE CONNAISSANCE** que la procédure de révision libre sera proposée annuellement tant que l'harmonisation des cotisations du contingent SIS ne sera pas finalisée.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

	AC ZA Investissement	Montant AC 2023 après révision libre sdis	Montant SDIS 2023	Montant SDIS 2024	Variation sur AC 2023/2024	Montant AC 2024 après révision libre
BREITENBACH		43 315 €	15 129 €	17 427 €	2 298 €	41 017 €
ESCHBACH AU VAL		18 251 €	2 963 €	3 790 €	827 €	17 424 €
GRIESBACH AU VAL		18 848 €	13 298 €	14 013 €	715 €	18 133 €
GUNSBACH	2 817 €	112 089 €	9 366 €	9 187 €	-179 €	112 268 €
HOHROD		18 157 €	8 233 €	9 257 €	1 024 €	17 133 €
LUTTENBACH		35 780 €	17 909 €	17 895 €	-14 €	35 794 €
METZERAL		376 606 €	25 810 €	27 176 €	1 366 €	375 240 €
MITTLACH		14 174 €	8 251 €	8 812 €	561 €	13 613 €
MUHLBACH		99 529 €	18 171 €	20 449 €	2 278 €	97 251 €
MUNSTER	16 303 €	1 184 913 €	123 572 €	120 192 €	-3 380 €	1 188 293 €
SONDERNACH		23 677 €	10 597 €	13 165 €	2 568 €	21 109 €
SOULTZBACH		42 457 €	5 126 €	7 373 €	2 247 €	40 210 €
SOULTZEREN		34 557 €	26 291 €	27 647 €	1 356 €	33 201 €
STOSSWIHR		78 015 €	30 032 €	31 618 €	1 586 €	76 429 €
WASSERBOURG		27 033 €	3 843 €	4 749 €	906 €	26 127 €
WIHR AU VAL		127 925 €	11 016 €	13 625 €	2 609 €	125 316 €
Total Communes		2 255 326 €	329 607 €	346 374 €		2 238 559 €

## 6.2. MONTANT DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRES 2024

*Point présenté par Daniel THOMEN*

Le code général des impôts impose au conseil communautaire des EPCI à fiscalité propre de communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements afin que les communes membres en disposent pour la préparation budgétaire. Le tableau communiqué est établi en prenant pour hypothèse que la révision libre 2024 liée au financement du contingent SDIS est acceptée. En outre, les frais et services communs sont déduits du montant des AC (service urbanisme, service archives, frais groupement de commandes...), la contribution eaux pluviales compte tenu de la prise de compétence assainissement en 2024 ainsi que la part communale des communes au titre du FPIC niveau 2023.

## AC PROVISOIRES 2024

	Montant AC 2024 après révision libre	Refacturat ADS 2023 - Suivant facture 2023 CAC	refacturation service commun Archiviste 2023	matériel de com n 2023	Groupement de commandes Electricité	FPIC selon provisoire 2023	Eaux pluviales selon siteuce 2023 / acutalisé	Vigfoncier 2023	Montant simulé 2024 après services communs
BREITENBACH	41 017 €	3 575 €	2 433 €			1 918 €	1 487 €	150 €	31 454 €
ESCHBACH AU VAL	17 424 €	2 192 €	1 549 €			826 €	992 €	150 €	11 715 €
GRIESBACH AU VAL	18 133 €	2 544 €				1 290 €	8 336 €	150 €	5 813 €
GUNSBACH	112 268 €	2 192 €	1 068 €		428 €	1 967 €	8 529 €	150 €	98 362 €
HOHRD	17 133 €	4 301 €				999 €	232 €	150 €	11 451 €
LUTTENBACH	35 794 €	2 307 €	2 835 €			1 680 €	3 129 €	150 €	25 693 €
METZERL	375 240 €	3 606 €	2 879 €		938 €	3 414 €	0 €	150 €	365 191 €
MITTLACH	13 613 €	2 269 €	2 468 €			869 €	0 €	150 €	7 857 €
MUHLBACH	97 251 €	6 844 €				2 232 €	4 460 €	300 €	83 415 €
MUNSTER	1 188 293 €	12 642 €	13 563 €	504 €	2 723 €	13 376 €	44 032 €	150 €	1 104 026 €
SONDERNACH	21 109 €	2 116 €				1 488 €	0 €	150 €	17 355 €
SOULTZBACH	40 210 €	3 850 €	2 258 €			1 505 €	5 436 €	150 €	27 011 €
SOULTZEREN	33 201 €	5 890 €			693 €	2 717 €	2 066 €	150 €	22 378 €
STOSSWIHR	76 429 €	4 996 €	3 001 €			3 217 €	4 377 €	150 €	60 689 €
WASSERBOURG	26 127 €	2 597 €	2 476 €			1 002 €	0 €	150 €	19 902 €
WIHR AU VAL	125 316 €	5 546 €	2 258 €			2 855 €	9 875 €		104 782 €
Total Communes	2 238 559 €	67 467 €	36 788 €	504 €	4 782 €	41 355 €	92 951 €	2 400 €	1 997 094 €

Monsieur Charles FRITSCH rappelle qu'on avait parlé de faire une révision des AC pour répondre aux injustices ressenties par certaines communes. Monsieur le Président répond que ce travail sera fait lors d'une prochaine réunion de la commission Finances.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE PRENDRE ACTE** du montant des attributions de compensation provisoires 2024 à verser aux communes d'un montant prévisionnel de 1 997 094 €.

**DE CHARGER** le Président de réaliser toutes formalités utiles.

### 6.3. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS FONCIERES – ANNEE 2023

*Point présenté par Daniel THOMEN*

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L2241-1 du CGCT, le Conseil Communautaire délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le territoire de la Communauté de Communes, lequel est annexé au compte administratif de l'année considérée,

**Acquisitions liées aux compétences de la CCVM : néant**

**Cessions par la CCVM : néant**

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE PRENDRE ACTE** du bilan et du tableau des transactions immobilières effectuées au cours de l'année 2023.

**D'ANNEXER** le bilan décrit au compte administratif du budget principal de la CCVM et au budget annexe Bel Air.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 7 – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

### **7.1. FIXATION DES TARIFS POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Vu les articles R.2224-19-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement d'assainissement non collectif approuvé par le conseil d'exploitation du 13 novembre 2023 qui précise certaines modalités de facturation,

Considérant qu'il revient au conseil communautaire d'instituer les redevances d'assainissement non collectif pour la part du service qu'il assure et en fixe les tarifs,

Considérant que le produit des redevances d'assainissement est affecté au financement des charges du service d'assainissement, il est proposé d'instituer les tarifs suivants :

### **Contrôles des installations d'assainissement non collectif et des contrôles des branchements collectifs lors des ventes d'immeubles**

#### **Contrôle des installations existantes inférieures ou égales à 20 EH (Equivalent Habitant)**

- Redevance de contrôle périodique : 216 € HT
- Redevance de contrôle périodique réalisé un samedi : 247 € HT
- Redevance de contrôle exceptionnel : 216 € HT
- Redevance de contre-visite à la suite d'une non-conformité : 92 € HT
- Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier : 230 € HT
- Redevance contrôle pour donner suite à nuisances constatées : 230 € HT
- Redevance pour déplacement sans intervention : 92 € HT
- Redevance pour visite ponctuelle : 216 € HT

#### **Contrôle des installations existantes supérieures à 20 EH**

- Redevance de contrôle périodique : 420 € HT
- Redevance de contrôle exceptionnel : 420 € HT
- Redevance de contre-visite à la suite d'une non-conformité : 115 € HT
- Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier : 447 € HT
- Redevance contrôle pour donner suite à nuisances constatées : 447 € HT
- Redevance pour déplacement sans intervention : 92 € HT
- Redevance pour visite ponctuelle : 420 € HT

Pour les installations d'assainissement non collectif neuves ou faisant l'objet d'une réhabilitation, les services de la CCVM assurent le contrôle de conception de l'installation ainsi que le contrôle d'exécution, les tarifs proposés pour ces prestations sont les suivants :

- Redevance pour le contrôle de conception : 100 € HT
- Redevance pour le contrôle de conception non conforme : 50 € HT
- Redevance pour contre-étude du projet (si modification du projet après accord de conception) : 50 € HT
- Redevance pour le contrôle d'exécution des travaux : 140 € HT

Redevance pour contre-visite (nouvelle vérification de l'exécution des travaux à la suite d'un avis défavorable ou ouvrages insuffisamment accessibles lors du contrôle de réalisation) : 95 € HT

*Monsieur Bernard REINHEIMER s'interroge sur la collectivité qui va prendre en charge les contrôles des chantiers pour les permis de construire délivrés avant le 31 décembre 2023 mais dont les travaux n'avaient pas encore commencé. Monsieur le Président répond que si l'installation n'existait pas encore, la CCVM va prendre le relais sur le contrôle durant les travaux. Il constate qu'un nouveau tarif soit être mis en place car ce n'avait pas été étudié.*

*Monsieur Patrick ALTHUSSER demande qui touche la participation au raccordement à l'égout pour les permis accordés en 2023. Monsieur le Président répond que c'est la collectivité compétente au moment du raccordement qui la touchera sur la base du montant décidé au moment de la délivrance du permis.*

*Madame Virginie LAVAL demande en quoi consiste le contrôle périodique de l'assainissement non-collectif, car elle trouve le montant assez élevé. Monsieur le Président répond qu'on recontrôle l'intégralité de l'installation car les contrôles n'ont pas été faits depuis plus de dix ans. Il s'agira de faire un check-up complet, sur le même principe qu'un contrôle technique de voiture, et celui-ci sera à effectuer tous les 10 ans.*

*Monsieur Bernard REINHEIMER indique qu'il est inquiet car lors des contrôles précédents, certains contrôleurs ont été mal reçus et certainement que rien n'a été fait depuis de la part des usagers concernés.*

*Madame Virginie LAVAL demande quel est le taux de TVA qui est appliqué sur ces tarifs exprimés en HT. Monsieur le Président répond qu'un taux de 10% est appliqué.*

Ces explications apportées,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation assainissement du 16 janvier 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'INSTITUER** les tarifs liés au service assainissement non collectif comme exposés ci-dessus qui sont applicables à compter du 23 janvier 2024.

**DE PRECISER** que le budget annexe assainissement est assujetti à la TVA.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

## 7.2. FIXATION DES TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

### Fixation du tarif de la redevance pour déplacement sans intervention, pour les contrôles des branchements collectifs neufs

L'article 18.3.2 – Organisation du contrôle des branchements neufs – du règlement d'assainissement collectif prévoit dans le cadre des contrôles des branchements neufs que « Si le propriétaire ne prévient pas le service d'assainissement ou son prestataire, de son absence au rendez-vous planifié, la redevance pour déplacement sans intervention dont le montant est fixé par délibération de la collectivité sera appliquée. »

Il est proposé de retenir la somme de 50 € HT afin d'indemniser le temps passé par le technicien et les frais de déplacement associés.

**Coût du contrôle d'un branchement d'assainissement collectif à l'initiative du propriétaire (cession immobilière)**

L'article 18.5 – Coût du contrôle – du règlement d'assainissement collectif prévoit que « lorsque le contrôle est réalisé à l'initiative du propriétaire (cession immobilière par exemple), le coût du contrôle est à la charge du demandeur, conformément au montant fixé par délibération de la collectivité. »

En fonction des caractéristiques de l'immeuble concerné les montants de la redevance pour contrôle d'un branchement sont fixés comme suit :

Maison individuelle :

Intervention d'un agent : 210 € HT

Intervention de deux agents : 320 € HT

Immeuble collectif :

Intervention d'un agent : 348 € HT

Intervention de deux agents : 458 € HT

Ces explications apportées,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation assainissement du 16 janvier 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'INSTITUER** les tarifs complémentaires comme exposés ci -dessus qui sont applicables à compter du 23 janvier 2024.

**DE PRECISER** que le budget annexe assainissement est assujetti à la TVA.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

**7.3. ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024**

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

A l'occasion du conseil communautaire du 19 décembre 2023, les orientations budgétaires du budget assainissement ont été débattues. Le projet de budget présenté ce jour prend en considération les orientations décidées par le conseil communautaire ainsi que les tarifs qui ont été décidés par l'assemblée communautaire.

Il est rappelé que le budget assainissement regroupe les services assainissement collectif et assainissement non collectif.

Le budget assainissement CCVM 2023 n'étant pas clôturé et en l'absence d'information sur le transfert des résultats des budgets communaux et leur montant, le budget est présenté sans reprise anticipée des résultats. Un budget supplémentaire sera donc proposé ultérieurement dans l'année.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 794 000 €. Les principales dépenses sont liées aux amortissements des biens, à la contribution au Siteuce et aux charges de personnel. Les recettes proviennent essentiellement de la redevance d'assainissement, de la contribution eaux pluviales, de la PFAC et de l'amortissement des subventions.

La section d'investissement permet le remboursement des emprunts, la réalisation des actions suivantes en termes d'investissement (acquisition de véhicules, études préalables à Wihr au Val, télégestion et divers travaux sur les réseaux). Les autres travaux seront programmés lors du budget supplémentaire. Elle est équilibrée à 713 000 €.

Les recettes d'investissement proviennent de l'amortissement des biens et d'un virement à hauteur de 30 000 € de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	514 950,00	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 250,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 010,00	0,00	162 000,00	162 000,00	162 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>670 210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 062 000,00</b>	<b>1 062 000,00</b>	<b>1 062 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	41 140,74		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>711 350,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 081 000,00</b>	<b>1 081 000,00</b>	<b>1 081 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	63 510,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	210 000,00		683 000,00	683 000,00	683 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>273 510,00</b>		<b>713 000,00</b>	<b>713 000,00</b>	<b>713 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>984 860,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 794 000,00</b>	<b>1 794 000,00</b>	<b>1 794 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 794 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 200,00	0,00	1 610 800,00	1 610 800,00	1 610 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	748 530,73	0,00	200,00	200,00	200,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>749 730,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 611 000,00</b>	<b>1 611 000,00</b>	<b>1 611 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>749 730,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 611 000,00</b>	<b>1 611 000,00</b>	<b>1 611 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	90 500,00		183 000,00	183 000,00	183 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>90 500,00</b>		<b>183 000,00</b>	<b>183 000,00</b>	<b>183 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>840 230,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 794 000,00</b>	<b>1 794 000,00</b>	<b>1 794 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 794 000,00</b>
---	---------------------



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	82 926,40	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	189 814,30	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 332 764,94	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 605 505,64</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 605 505,64</b>	<b>0,00</b>	<b>530 000,00</b>	<b>530 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 500,00		183 000,00	183 000,00	183 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>90 500,00</b>		<b>183 000,00</b>	<b>183 000,00</b>	<b>183 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 696 005,64</b>	<b>0,00</b>	<b>713 000,00</b>	<b>713 000,00</b>	<b>713 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>713 000,00</b>
---	-------------------

Les recettes de la section d'investissement proviennent du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 30 000 € et de l'amortissement des biens à hauteur de 683 000 €, soit un total de recettes d'investissement de 713 000 €.

*Monsieur Patrick ALTHUSSER demande combien de véhicules sont prévus pour acquisition. Monsieur le Président répond qu'il s'agit de deux véhicules.*

Ces explications apportées,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation assainissement du 16 janvier 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE VALIDER** le budget assainissement primitif 2024.

**DE PRECISER** que le budget annexe assainissement est assujéti à la TVA.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

#### 7.4. MODIFICATION DES STATUTS DU SITEUCE

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux usées de Colmar et Environs nous informe qu'il a validé l'adhésion de la Communauté de Communes d'Alsace Rhin Brisach pour les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag à compter du 1er janvier 2025.

Cette adhésion est subordonnée à l'accord des collectivités membres du SITEUCE.

La CCVM doit donc statuer sur ladite adhésion conformément aux textes.  
Les nouveaux statuts du SITEUCE sont joints pour information.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER** la modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs de novembre 2023 portant sur l'adhésion de la CC Alsace Rhin Brisach pour le compte des communes de Hettenschlag et d'Appenwihr.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### 7.5. MODIFICATION DES STATUTS DU SITDCE

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Par décision du comité directeur du 4 décembre 2023, les membres du comité directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs ont procédé à une révision des statuts. Conformément au code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de la CCVM doit donner son avis sur ces modifications statutaires.

Les modifications portent sur :

- Les nouvelles dénominations des adhérents
- La possibilité pour le syndicat mixte de réaliser des prestations de service (traitement des ordures ménagères pour des collectivités non adhérentes au syndicat)
- La représentation des délégués suppléants qui prendra effet à compter du prochain renouvellement électoral
- Les modifications réglementaires liées aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités.

Les nouveaux statuts du SITDCE sont joints pour information.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER** la modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs de décembre 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### 7.6. AVENANT N°1 AU MARCHE DE COLLECTE DES OMr ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE ET POINTS DE GROUPEMENT

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Par délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2023, il a été attribué à la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT SAS, 24b rue Jean Baldassini, 69007 LYON le lot n°1 pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés en porte-à-porte et point de regroupement. Le cahier des charges comprenait une collecte toutes les 2 semaines (C 0,5) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite à la mise en place de la collecte des biodéchets, au lieu d'une collecte hebdomadaire (C1).

Toutefois, au regard des fêtes de fin d'année, des contraintes hivernales, des contrats en cours pris par les professionnels pour le ramassage de leurs biodéchets, et de la communication auprès des usagers qui sera réalisée fin février 2024, il semble opportun de repousser le démarrage de la collecte en C0,5 au 4 mars 2024.

Ainsi, il est nécessaire d'ajouter une ligne au bordereau des prix unitaires correspondant au maintien de la collecte en C1 jusqu'à la date effective de la mise en place de la collecte en C 0,5. A titre indicatif, la plus-value portant sur le maintien de la collecte des OMr en C1 est estimée à 6 375 € HT/mois supplémentaire, soit 0,375 €/habitant/mois pour une population estimée à 17 000 habitants.

Le montant annuel de la prestation a été estimé par la société à 415 342,50 € H.T., étant rappelé que le montant maximal de commande annuel est de 550 000 € H.T. L'augmentation pour l'année 2024 du coût est donc d'environ 3,07 %, et pour la durée du marché, d'environ 0,44 %

Le marché a été attribué pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1an. Son montant global est ainsi de 2 907 397,00 € H.T.

Désignation	Coût
Montant marché initial (5 ans + 2)	2 907 397 € H.T.
Montant avenant n°1	12 750 € H.T.
Nouveau montant marché	2 920 147 € H.T.
% augmentation	0,44%

*Monsieur André TINGEY rappelle que concernant les biodéchets, il avait demandé l'installation d'un conteneur au lieu-dit Muhlele. Monsieur le Président répond que l'installation doit être faite sur un emplacement sécurisé et qu'il convient de le décider avec la commune.*

*Madame Denise BUHL demande qu'un bilan régulier des collectes de biodéchets soit communiqué. Monsieur le Président répond que lors de la prochaine commission Déchets prévue courant février ; un bilan de la collecte des trois premiers mois sera présenté. Madame Denise BUHL ajoute qu'il serait important de le communiquer aux différentes communes pour que celles-ci se fassent le relais de l'information auprès de leur population. Monsieur le Président répond que les données nous parviennent toutes les semaines et que celles-ci seront communiquées régulièrement.*

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE VALIDER** le prix nouveau unitaire de 0,375 € / mois / habitant pour une collecte hebdomadaire (C 1) dans le bordereau de prix unitaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT SAS.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à toutes formalités utiles.

## **POINT 8 – CULTURE**

### **8.1. CHARTRE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE DE LA VALLEE DE MUNSTER** *Point présenté par Norbert SCHICKEL*

La loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indique dans son article L. 310-6 « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. [...] La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

La charte documentaire est un élément essentiel de la politique documentaire : elle permet de gérer le fonds de manière réfléchie et cohérente, d'encadrer les choix et les modalités d'acquisitions et d'expliquer et justifier ces choix. Celle-ci sera accessible au public.

La charte documentaire a été construite dans le cadre de trois textes légaux et déontologiques : la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques et la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques.

Elle est amenée à évoluer selon les objectifs de la collectivité et du service et de l'évolution des usages et des supports.

La charte comprend quatre grands axes :

- L'objet de la charte
- Le cadre de la charte
- Les principes d'acquisitions et de cohérence des collections
- Les modalités d'acquisitions

Cette charte documentaire est complétée par des fiches domaines, propres à chaque segment documentaire, qui sont également accessibles au public. Celles-ci définissent de manière plus précise le cadre de la gestion des différents segments. Elles définissent les critères suivants :

- Public visé
- Quel abonnement pour emprunter dans ce segment
- Critères d'acquisition
- Modalités d'achat
- Type de documents contenus dans le segment
- Régularité des achats
- Classement
- Côtes
- Critères de désherbage

Une version plus complète des fiches domaines existe, pour une utilisation en interne. Elles comportent des éléments supplémentaires liés à l'organisation interne et la médiation (outils de médiation liés, partenariats, personnes et lieux ressources, objectifs de médiation, etc.).

Ces explications apportées,

**Vu** l'avis de la commission Culture - médiathèque en date du 12 décembre 2023

**Vu** l'avis favorable du bureau du 16 janvier 2024

**Vu** le projet de charte documentaire de la médiathèque de la Vallée de Munster joint

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE VALIDER** la politique documentaire de la médiathèque de la Vallée de Munster.

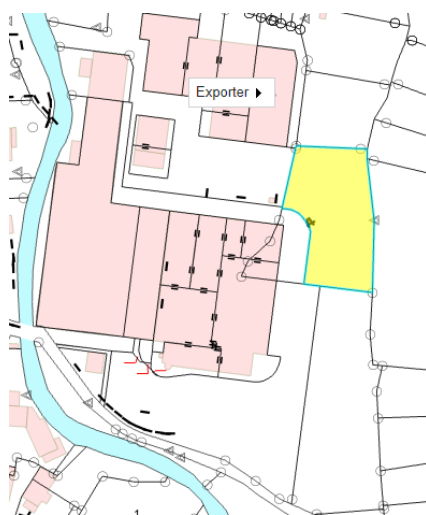
**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 9 – ECONOMIE**

### **9.1. VENTE DE TERRAINS ZONE BEL AIR**

*Point présenté par Bernard REINHEIMER*

La commune de Metzeral a validé par délibération du 11 décembre 2023 et du 15 janvier 2024, la cession du terrain – parcelle AL 0060 d'une surface de 20.26 ares au profit de la SCI WEHREYLONG, domiciliée au 14 rue de l'Emm à Metzeral, représentée par M. Félicien WEHREY et Mme Manon LONG (parcelle en jaune) :



La CCVM a été destinataire du projet d'acte notarié qui prévoit un simple agrément de la vente par la CCVM. La cession a pour objet l'implantation d'un garage automobile, activité artisanale compatible avec les restrictions d'usage de l'ancien site industriel Bel Air.

La Commune de Metzeral a fixé le prix de vente à 5 000 € l'are TTC, soit un montant de transaction de 101 300.00 € TTC.

Il est rappelé à ce sujet que par délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2017, la zone Bel Air à Metzeral a été identifiée comme zone d'activité économique de compétence communautaire mais que les PV de transfert de la zone et les conditions patrimoniales et financières du transfert restent à finaliser.

Ces explications apportées, dans le souci de permettre l'installation de ce garage automobile dans la commune de Metzeral,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'AUTORISER** les processus de vente en cours ci-dessus par la commune de Metzeral.

## **POINT 10 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS**

### **FREQUENTATIONS 2023 DES EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA CCVM**

#### **Centre d'interprétation de la Maison du Fromage**

Le centre d'interprétation de la maison du fromage est géré depuis le printemps 2022 en régie directe. L'année 2023 a été marquée par la reprise en régie directe de la boutique qui vient clôturer le circuit muséal fin novembre 2023. Le titulaire de la convention d'occupation temporaire a, par ailleurs, arrêté l'exploitation du restaurant à l'été en raison des difficultés récurrentes à trouver du personnel.

L'équipe composant la MDF est constituée d'un responsable de site, d'une assistante administrative et de 4 personnes polyvalentes sur les démonstrations, les dégustations et la vente / approvisionnement boutique.

La boutique de la MDF fait la part belle aux produits fermiers locaux et à l'artisanat local tout en proposant également des petits objets souvenirs à bas coût pour satisfaire toutes les bourses.

La fréquentation du centre d'interprétation reste soutenue et progresse encore par rapport à l'année 2022.

#### Stats 2023 par mois

	Nombre d'entrées	Nbr entrées payantes	Recettes
Janvier	218	212	1 615,50 €
Février	1517	1400	9 936,50 €
Mars	1128	929	6 349,50 €
Avril	2994	2800	20 463,50 €
Mai	2773	2519	19 251,00 €
Juin	2445	2352	18 060,00 €
<b>Juillet</b>	<b>4244</b>	<b>3755</b>	<b>26 987,50 €</b>
<b>Août</b>	<b>6667</b>	<b>6096</b>	<b>45 813,50 €</b>
<b>Septembre</b>	<b>3046</b>	<b>2948</b>	<b>22 478,50 €</b>
Octobre	2300	2120	15 654,50 €
Novembre	926	876	6 717,00 €
Décembre	2302	2155	16 645,00 €
	<b>30560</b>	<b>28162</b>	<b>209 972,00 €</b>

Ceci représente une augmentation de 24% du nombre de visiteurs par rapport à 2022. Les recettes commerciales du centre d'interprétation couvrent les frais de personnel qui s'élèvent sur 2023 à 180 000 €.

#### Service jeunesse

Le service jeunesse propose différents services et animations.

L'espace jeunes accueille les collégiens et les lycéens après les cours ainsi que les mercredis et samedis. Sur 2023, 197 journées d'ouverture ont été comptabilisées. Les animateurs se déplacent trois fois par semaine au collège pour créer du lien et promouvoir le service. Ceci porte ses fruits puisqu'on dénombre 175 membres de l'Espace Jeunes au 31/12/2023 contre 121 sur l'année scolaire précédente.

De nouvelles animations ont également été développées à destination des jeunes de 16 ans et + grâce à l'arrivée d'une troisième personne dans l'équipe des animateurs permanents.

Durant les vacances scolaires, le service jeunesse propose des animations à la journée pour les enfants à partir de 7 ans ainsi que des séjours avec hébergement. Toutes les animations proposées rencontrent généralement un franc succès.

Le séjour spécial ados conçu et financé en partie par les ados grâce à des actions buvette a rassemblé une vingtaine de jeunes qui ont pris la direction de Marseille fin août 2023.

Les animations SportiVallée, mises en place dans la salle de sport de Muhlbach en février et à la Toussaint, bénéficient d'une fréquentation grandissante avec près de 250 visiteurs en moyenne sur une semaine.

Enfin, le service jeunesse organise également des sessions de formation théorique au BAFA afin de renflouer le vivier d'animateurs saisonniers.

#### Centre aquatique – La Piscine

La piscine était fermée pour travaux de fin novembre à fin décembre 2023. A cette occasion, la vidange a été réalisée, les chaudières gaz de l'établissement changées, les filtres à sable reconditionnés et les travaux de jonction de l'extension aqualudique réalisés.

L'été 2023 a été marquée par un parc extérieur de dimensions réduites en raison des travaux aqualudiques et une météo contrastée. La fréquentation estivale a été réduite de 10 000 visiteurs sur la période et les recettes commerciales étaient moindres de 50 000 € en 2023 comparées à 2022.

Malgré cela, l'année 2023 est l'année record en termes de recettes commerciales avec plus de 950 000 € de billetterie contre 910 000 € en 2022, soit une progression de l'ordre de 5%. La stratégie de fidéliser notre clientèle au travers d'activités aquatiques, d'animations et la qualité des espaces bien être et sportif proposés se révèlent être pertinentes et nous rend moins climato dépendant.

En outre, la Piscine continue à assurer sa mission prioritaire d'enseignement de la natation en accueillant gratuitement les scolaires de la vallée de Munster. Il est précisé que les frais de transport vers l'établissement sont également pris en charge par l'intercommunalité. Il convient également de noter qu'aucun incident important n'a été enregistré grâce à la vigilance et à la réactivité de nos équipes de surveillance. Le recrutement des saisonniers a été facilité en 2023 grâce à l'action de formation en interne et à l'aide financière incitative pour le BNSSA.

2023 sera aussi marquée par l'explosion des coûts énergétiques avec une facture énergétique prévisionnelle à 520 000 € alors qu'elle était à 280 000 € en 2022.

L'année 2024 sera marquée par la mise en service de l'espace aqualudique et les travaux de jonction de la voie douce vers la MDF.

### Médiathèque

La médiathèque est devenue un lieu de vie à part entière qui accueille aussi bien les jeunes que les personnes plus âgées grâce à un programme d'animations dense, varié et de qualité. Les animations sont réalisées aussi bien par le personnel communautaire, des intervenants extérieurs (plasticiens, conférencier...), des bénévoles associatifs...

La médiathèque accompagne les différents événements initiés par le territoire et sort de ses murs (intervention à la Piscine en été, animation à la maison du fromage, intervention journées enfance/famille animation marché de Noël) et participe aux événements nationaux (nuits de la lecture, journées du patrimoine...)

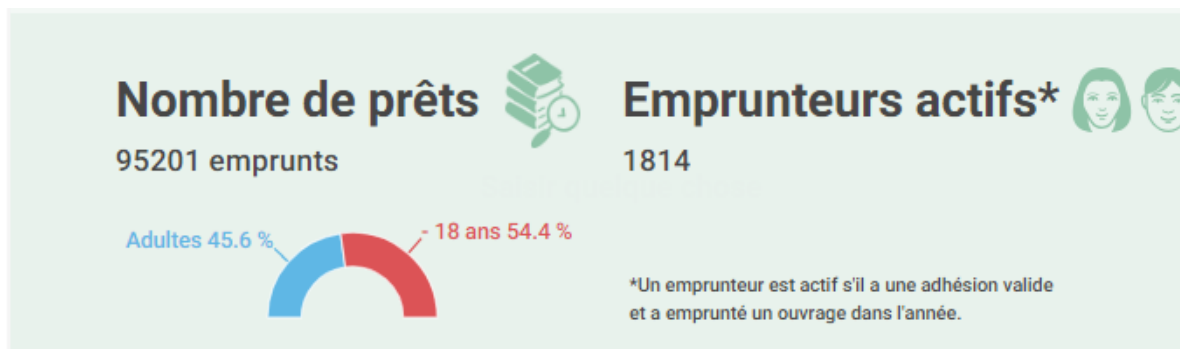
Elle accueille 3 expositions par an qui font l'objet d'un cycle de conférence et d'animations. L'exposition à l'été est élaborée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

La médiathèque a enregistré un départ à la retraite en 2023. Le poste a été pourvu par un emploi à temps complet et un renfort a aussi été mis en place dans le cadre d'un poste mutualisé espace culturel / médiathèque avec pour mission notamment la médiation.

La CCVM a investi de manière importante dans le fonds documentaire ainsi près de 28 000 ouvrages composent le fonds mis à disposition du public.

**L'année 2023 est en effet l'année record** du nombre d'abonnés : **1814 emprunteurs actifs** (+ 300 abonnés par rapport à 2021 !) et + 10 % d'ouvrages empruntés.

En 2023, la politique documentaire de la médiathèque a été élaborée et la charte numérique a été mise à jour.



**France services**

Depuis la rentrée 2022, les horaires de l'Esace France Services ont été étendus pour atteindre les 25 heures règlementaires demandées par la Préfecture lors de la signature de la convention. De plus, des permanences assurées par la DGFIP et la CPAM sont en place à raison d'une permanence par mois pour chacun des organismes.

Le conseiller numérique mène également des ateliers d'accompagnement au numérique avec notamment des ateliers groupés au sein de la Médiathèque, à raison de deux ateliers par mois. Il a également mené une action à destination des parents pour leur expliquer les méfaits des écrans sur leurs enfants et les outils existant pour y remédier.

**Statistiques globales**

Totaux			Ratios		
Usagers	Dossiers	rendez-vous	dossiers /usagers	rendez-vous /usagers	% du bassin de population adulte*
1652	2141	3 431	1,30	2,08	11,98

**Durée des rendez-vous**

En fonction du contexte entre 30mn et 1 heure.

Les usagers viennent de plus en plus souvent avec plusieurs demandes. Les dossiers retraites sont les plus longs et nécessitent toujours plusieurs RDV. Autres dossiers longs : Carte Grise, Impôts, APL

\* habitants de + de 15 ans dans la vallée de Munster : 13784 (source insee)

**Progression mensuelle**

	Nb Rdv	Progression		% occupation planning
<b>2021</b>	<b>71</b>			<b>26,3%</b>
oct	10			84,7%
nov	39	390%	oct-nov	86,6%
déc	22	56%	nov-déc	72,6%
<b>2022</b>	<b>1 311</b>	<b>1846%</b>	<b>2021-2022</b>	<b>79,1%</b>
janv	56	255%	déc-janv	42,3%
févr	82	146%	janv-févr	65,1%
mars	89	109%	févr-mars	58,9%
avr	117	131%	mars-avr	92,9%
mai	153	131%	avr-mai	109,0%
juin	136	89%	mai-juin	95,0%
juil	49	36%	juin-juil	77,8%
août	92	188%	juil-août	78,0%
sept	145	158%	août-sept	80,9%
oct	141	97%	sept-oct	84,7%
nov	151	107%	oct-nov	86,6%
déc	100	66%	nov-déc	72,6%
<b>2023</b>	<b>2031</b>	<b>155%</b>	<b>2022-2023</b>	<b>87,4%</b>
janv	163	163%	déc-janv	94,9%
févr	145	89%	janv-févr	91,3%
mars	201	139%	févr-mars	109,0%
avr	142	71%	mars-avr	117,5%
mai	158	111%	avr-mai	98,2%
juin	345	218%	mai-juin	193,6%
juil	134	39%	juin-juil	81,1%
août	116	87%	juil-août	62,0%
sept	186	160%	août-sept	111,8%
oct	172	92%	sept-oct	99,5%
nov	182	98%	oct-nov	100,7%
déc	87	51%	nov-déc	53,5%
<b>Total général</b>	<b>3 413</b>			<b>88,9%</b>

**Espace Culturel St Grégoire**



La saison 22/23 a reçu un bel écho auprès des spectateurs venus en nombre découvrir la première saison engagée par la nouvelle direction avec une fréquentation record.

La saison 2023/2024 s'annonce prometteuse également avec un taux de fréquentation de plus de 70%.

Nous remarquons un public plus varié provenant d'un bassin géographique plus large allant de la région colmarienne, au sud alsace et aux Vosges.

Seules les ciné-conférences peinent à trouver leur public cette saison. Il faut souligner qu'une association concurrente à notre prestataire propose également des ciné-conférence la semaine précédant nos dates à la salle de la Laub.

Les abonnements ont encore une fois doublé (passés de 48 à 88). Cela démontre que la proposition de 3 formules d'abonnement pour mieux correspondre aux goûts et au budget de chacun correspond à la demande.

Saison 2023/2024	Nbre SV	Nbre Sces	Spectacles		Dates	Entrées	Dont gratuites	Taux remplissage
	1	1	J'ai oublié un truc mais ça va revenir	Benoit Rosemont	22/09/2023	195	195	81,9
	2	1	Le Processus	Théâtre de Romette	10/10/2023	63		26,5
	3	1	Un tour de piste	Weepers Circus	02/11/2023	238		100,0
	4	1	Quand j'étais petite je voterai	Comédie de Colmar	04/11/2023	92	92	100,0
	5	1	Maison Pleine	Margaux et Martin	01/12/2023	152		63,9
	6	1	Au hasard	Bertrand Uzeel	15/12/2023	135		56,7
	7	1	Cosmix	Cie Firelight	05/01/2024	238		100,0
		2	Cosmix	Cie Firelight	05/01/2024	226		95,0
	<b>Total et moyenne saison de septembre 2023 à janvier 2024</b>						<b>1339</b>	<b>287</b>

Scolaires			Dates	Entrées	Dont gratuites	Taux remplissage
1	Le processus		22/11/2022	56		80,00
2	Bougrr !		19/12/2023	268		61,47
<b>Total et moyenne saison de septembre 2023 à janvier 2024</b>				<b>324</b>	<b>0</b>	<b>70,7</b>

Nombre d'abonnements 2022/2023	48
Nombre d'abonnements 2023/2024	88

### Service Archives

Le service archive intercommunal, service commun, a réalisé en 2023 plus de 1 050 heures dans les communes du territoire pour les missions d'archivage papier et la sensibilisation à l'archivage des documents numériques. Des prestations ont aussi été réalisées à Walbach et Zimmerbach dans le cadre d'un partenariat ancien.

En 2022, les prestations horaires de l'agent ont été valorisées à 35 €, il est proposé de le reconduire pour l'année 2023. La somme sera déduite des AC 2024 pour les communes utilisatrices.

Plus de 60 heures ont été consacrées à la préparation d'ateliers pédagogiques dans les écoles (Muhlbach plus particulièrement au cours de l'année 2023) pour les sensibiliser au patrimoine et aux missions remplies par les archives.

En outre, l'archiviste intercommunale accueille tous les jeudis matins les chercheurs et fait vivre les archives anciennes de la vallée qui sont hébergées à la ville de Munster. Ces deux dernières missions sont financées par l'intercommunalité. Par ailleurs, l'archiviste réalise aussi un quart temps à la CCVM pour la gestion des archives de l'intercommunalité.

### Réseau élus référents Transition Ecologique et Energétique

Lors du salon des Maires la semaine dernière, l'ADEME a lancé le réseau d'élus référents Transition écologique et énergétique.

**L'idée est simple** : sur la base d'un engagement moral de nous consacrer un peu de temps (1 jour par an en présentiel ou visio et 2h tous les trois mois en visio), nous vous proposons de participer à notre cursus (entièrement gratuit) pour **vous donner des clefs pour décrypter la complexité de la TE** (Transition Ecologique).

Avec **nos meilleurs experts de niveau national**, nous proposerons lors de ces sessions à la fois des présentations des concepts clefs de la TE mais aussi la façon dont, concrètement, ils s'appliquent dans

le cadre de votre territoire, à l'échelle de votre commune ou votre EPCI. L'idée est aussi de donner des repères sur les acteurs, les schémas, les dispositifs d'aides existants. Notre vision est de **développer, par région, une communauté d'élus référents** dans chaque commune et chaque EPCI de France qui le souhaiteront, à la fois pour **partager notre expertise** mais aussi pour **être en prise directe avec vos remontées du terrain**.

Ce **réseau**, baptisé « **Elus pour Agir** », est constitué nécessairement d'élus qui disposent d'un peu de temps (typiquement 1 ou 2 par conseil municipal), par exemple des conseillers de votre collectivité qui s'intéressent au sujet. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire à ce réseau, sur **[elu-referent.ademe.fr](http://elu-referent.ademe.fr)**. Il n'est en concurrence avec aucun dispositif, n'a aucune prérogative ni aucun pouvoir de décision : il permettra uniquement à chaque membre de cette communauté de développer sa compréhension de la TE et d'y voir plus clair pour éclairer et enrichir vos débats et vos réflexions.

Aussi, si vous l'acceptez, je vous serais reconnaissant de proposer aux élus municipaux qui le souhaiteront de s'inscrire directement sur **[elu-referent.ademe.fr](http://elu-referent.ademe.fr)**.

**La première session aura lieu le 12 mars 2024.**

### **Prochaines réunions et événements :**

#### **Planning des réunions du 1<sup>er</sup> semestre 2024 – CCVM**

#### **Planning prévisionnel susceptible d'évolution en fonction des actualités et de l'avancée des dossiers**

Mardi 6 février 2024 – 18h30 : Bureau / Finances

Mardi 13 février 2024 – 18h30 : Bureau / Finances

Mardi 20 février 2024 – 18h30 : Conseil Communautaire Débat d'orientations budgétaires / Comptes administratifs

Mardi 19 mars 2024 – 18h30 : Bureau/ Finances – budgets annexes

Mardi 26 mars 2024 – 18h30 : Bureau/ Finances – Budget général et subventions

Mardi 9 avril 2024 – 18h30 : Conseil communautaire – Vote des budgets

Mardi 21 mai 2024 - 18h30 : Bureau

Mardi 4 juin 2024 – 18h30 : Conseil Communautaire

Mardi 25 juin 2024 – 18h30 : Bureau

Lundi 8 juillet 2024 – 18h30 : Conseil Communautaire

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le mardi 20 février 2024.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.